

Budget annexe Assainissement

Tableau récapitulatif des durées d'amortissement des immobilisations

Objet (nature comptable indicative)	Durées
Biens de faible valeur (<800€ TTC)	1 an
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation (2031/2033)	5 ans
Frais de recherche et développement (2032)	5 ans
Concessions licences (2051)	5 ans
Immobilisations corporelles (biens meubles)	
Mobilier gros équipement atelier (2154)	10 ans
Matériel et outillage (2154)	5 ans
Véhicules motorisés légers (voitures, 2 roues) et véhicules non motorisés (bicyclettes) (2182)	10 ans
Véhicules motorisés lourd avec leur aménagement (camions et véhicules industriels) (2182)	12 ans
Matériel informatique (2183)	5 ans
Mobilier (2184)	10 ans
Immobilisations corporelles (biens immeubles)	
Terrains nus (2111,2118)	Non amortissable
Agencements et aménagements de Terrains -autres terrains (2128)	30 ans
Constructions – Bâtiments d'exploitation (21311)	30 ans
Constructions – Bâtiments d'exploitation – Batiments légers, abris (21311)	15 ans
Constructions -Installations générales, agencement, aménagement des constructions – Batiment d'exploitation (21351)	15 ans
Constructions sur sol d'autrui – Batiments – Autres constructions (2141/2148)	Durée du bail ou convention
Réseau d'assainissement (21532)	60 ans
Matériel spécifique exploitation service assainissement (21562)	15 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	
Autres terrains (21718)	Non amortissable
Aménagements de terrains bâtis (21725)	Non amortissable
Bâtiment exploitation (217351)	Non amortissable
Station épuration (217531)	Non amortissable
Installations générales réseau assainissement (217532)	60 ans
Matériel spécifique assainissement (217561)	12 ans
Matériel spécifique exploitation service assainissement (217562)	10 ans
Matériel de transport assainissement (21782)	Non amortissable
Matériel de bureau et informatique (21783)	5 ans